

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR

Carte de séjour pluriannuelle « passeport talent - mandataire social » CSP.1.8

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

PREMIERE DEMANDE - DOCUMENTS SPECIFIQUES

CHANGEMENT DE STATUT Demande de carte de séjour pluriannuelle portant la mention « passeport talent » « mandataire social » (L. 421-19)

	code Agdref : 4807
\checkmark	Justificatif établissant qu'il occupe une fonction de mandataire social dans un établissement ou une société établie en France.
\checkmark	Justificatif d'une rémunération brute au moins égale à 3 fois le salaire minimum de croissance annuel.
\checkmark	Justificatif de son contrat de travail ou de sa qualité de mandataire social d'une durée supérieure à 3 mois dans un établissement ou une société du même groupe.

RENOUVELLEMENT

Sauf documents spécifiques, l'étranger qui sollicite le renouvellement de sa carte de séjour « passeport talent » produit les documents établissant qu'il continue de satisfaire les conditions ayant justifié la délivrance de son titre.

